



## Tva sur vente depuis l'Allemagne

Par **jovialette**, le **14/04/2016** à **09:00**

J'ai une activité de grossiste de bijoux en France. Depuis plusieurs années un grondement se fait entendre. Mes clients se plaignent qu'un détaillant allemand expédie de la marchandise au particulier depuis l'Allemagne vers la France par voie postale sans faire apparaître de TVA sur ses factures. Les produits sont livrés à domicile sans qu'aucun dédouanement ne se fasse. Cette activité qui court-circuite le réseau de magasin physique traditionnel n'est bien sûr pas illégale. La question se pose néanmoins sur une éventuelle concurrence déloyale du fait de la TVA qui ne serait pas refacturée par cette entreprise, et qui du coup, lui donnerait un avantage compétitif de 20% sur ses prix de vente... Je suis donc chargé par un collectif de boutiques de "déblayer le terrain", à savoir si fiscalement cette entreprise est dans les clous ou pas, avant d'engager une éventuelle action en justice.  
cordialement

Par **jovialette**, le **08/08/2016** à **00:07**

bonjour  
oui, elle est toujours d'actualité.  
cordialement

Par **jovialette**, le **08/08/2016** à **03:06**

merci pour toutes ces infos dont j'avais déjà eu connaissance. En fait j'aurai aimé une réponse précise sur mon cas, et non pas générale.  
cordialement